



# MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, Chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0  
Tél : 819-423-5575

**2017-04-05**

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec, le 14 mars 2017, à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères)    Pierre Laflamme    Galia Vaillancourt    Louise Beaulieu  
                                      Siège vacant            Guy Charlebois        James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Carol Fortier.

Cindy Bélanger Audy, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière est également présente.

---

## **10.2.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX DONS ET SUBVENTIONS**

**2017-03-080**

Avis de motion est par la présente donné par madame Galia Vaillancourt, qu'à une séance ultérieure, un règlement concernant le **RÈGLEMENT RELATIF AUX DONS ET SUBVENTIONS** sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Galia Vaillancourt  
Conseillère siège # 2

Carol Fortier  
Maire

Cindy Bélanger Audy  
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière

**Copie authentique**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

## AVIS PUBLIC

**Est par les présentes données par la soussignée que :**

Lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 13 juin 2017, le règlement portant le numéro 2017-06-333, **RÈGLEMENT RELATIF AUX DONS ET SUBVENTIONS**, a été adopté.

**Le bureau de la Municipalité est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit règlement.**

Donné à Notre-Dame-de-Bonsecours  
Ce 14<sup>e</sup> jour de juin de l'an deux mille dix-sept

Madame Chantal Laroche  
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière

---

*CERTIFICAT DE PUBLICATION*

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

Je, soussignée, Directrice générale, domiciliée à Gatineau, certifie sous mon serment d'office, avoir publié en affichant une copie à l'église paroissiale et une copie au bureau municipal le 14<sup>e</sup> jour de juin entre 15 heures et 16 heures.

Chantal Laroche  
Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

**10.2.1 RÈGLEMENT RELATIF AUX DONS ET SUBVENTIONS**

2017-06-177

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-333**

**ATTENDU** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours est soucieuse d'offrir des services afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie de sa communauté ;

**ATTENDU** que la Municipalité reçoit de nombreuses demandes de commandites et de dons ;

**ATTENDU** qu'il est important pour les membres du conseil municipal d'appuyer les efforts des organismes et individus ;

**ATTENDU** que ce règlement servira également de guide objectif, juste et équitable, établissant des critères de sélection afin que toutes les demandes soient analysées de manière objective ;

**ATTENDU** que ce règlement abrogera le règlement municipal 2014-02-282 ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné le 14 mars 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY CHARLEBOIS

**ET RÉSOLU :**

**QU'**il soit statué et ordonné par règlement 2017-06-333 du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

**ARTICLE 2**

Les dons et subventions seront répartis dans les 3 domaines suivant :

Sports et loisirs  
Éducation et culture  
Communautaire, famille et aînés

**ARTICLE 3**

**CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ :**

- L'organisme et/ou le projet doit être sans but lucratif ou charitable ou humanitaire ;
- Le projet doit s'intégrer dans les domaines mentionnés précédemment ;
- Les fonds devront servir directement à un projet, une activité spécifique ou à la communauté ;
- L'organisme, l'activité ou le projet devra se tenir en tout ou en partie sur le territoire de la Municipalité ou de la région de la Petite-Nation afin que nos citoyens puissent en bénéficier ;
- Dans la mesure du possible, la demande devra répondre à une vision de développement durable pour prendre en considération les aspects économique, environnemental et social.

**ARTICLE 4**

**LISTE DE PRIORISATION DES DEMANDES :**



## Livre des règlements de la Municipalité Notre-Dame de Bonsecours

- Organisme local dédié à la jeunesse ;
- Organisme local à but caritatif ;
- Organisme communautaire ;
- Organisme communautaire régional ;
- Autres demandes régionales ;

### ARTICLE 5

#### CRITÈRES D'EXCLUSION AUTOMATIQUE :

- Toute demande relative à un projet et/ou une activité privée ou qui ne cadre pas dans un des domaines précités ;
- Organisme ayant déjà fait l'objet d'une fraude ou d'activités illicites ;
- Tout projet tel que des voyages, bals et etc...
- Organisme situé à l'extérieur de la région de la Petite-Nation ;

### ARTICLE 6

Toute demande d'aide financière présentée doit absolument contenir les renseignements suivants :

- Nom et mission de l'organisme ;
- Nom et titre de la personne responsable de la demande ;
- Description du projet ;
- Nombre de personnes concernées par cette demande ;
- Montant de la contribution souhaitée ;
- Dates et lieux de la tenue du projet ;

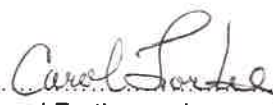
### ARTICLE 7


Que le formulaire de demande de soutien financier qui se trouve en annexe à ce règlement fasse partie intégrante de celui-ci.

### ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

<b>AVIS DE MOTION :</b>	<b>14 MARS 2017</b>
<b>ADOPTÉ :</b>	<b>13 JUIN 2017</b>
<b>AFFICHÉ :</b>	<b>14 JUIN 2017</b>

  
.....  
Carol Fortier, maire

  
.....  
Chantal Laroche  
Directrice générale par intérim & secrétaire-trésorière



## DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Nom de l'organisme :

# Civique : \_\_\_\_\_ # Appartement : \_\_\_\_\_

Rue :

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

# Téléphone : \_\_\_\_\_ # Cellulaire : \_\_\_\_\_

Nom du projet :

Description du projet :

Est-ce un projet récurrent :  
 Oui  Non  Si oui, à quelle fréquence : \_\_\_\_\_

Clientèle visée :

Montant demandé :

Je, \_\_\_\_\_, personne responsable de la demande d'aide financière, atteste que les renseignements susmentionnés sont exacts et véridiques. Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours # 2017-06-333, relatif aux dons et subventions et confirme que la demande placée est conforme aux critères généraux d'admissibilité, sous peine de rejet.

Signature de la personne responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande d'aide financière : \_\_\_\_\_ Initiales : \_\_\_\_\_

Montant recommandé : \_\_\_\_\_ \$ Résolution numéro : \_\_\_\_\_

Commentaires de l'administration :

Approuvé par :

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_